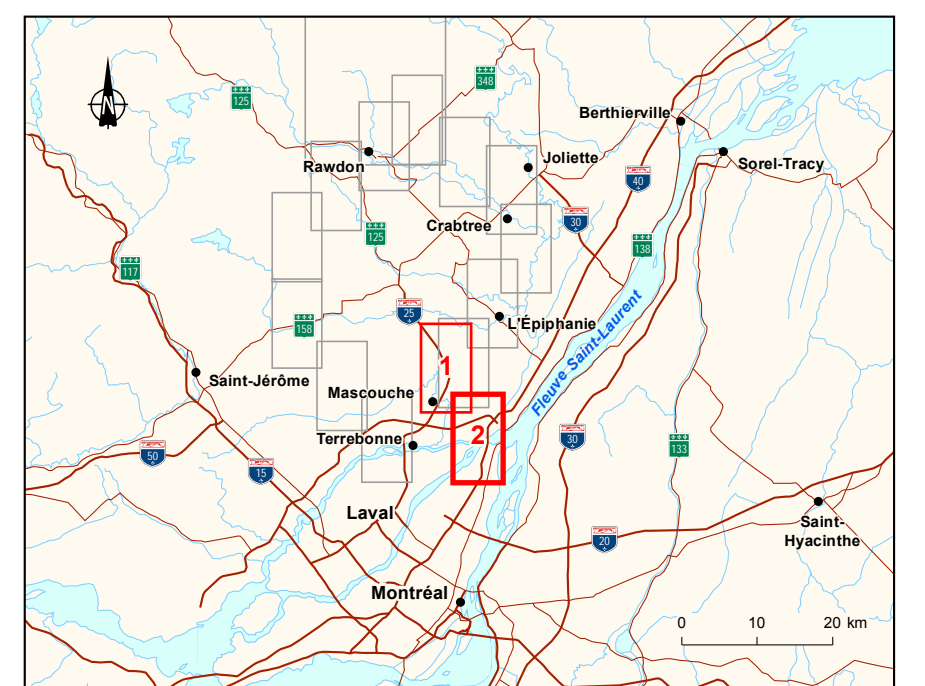


**Milieu naturel, milieu humain et paysage
Déviation du circuit 7017 vers
le poste du Bout-de-l'île**

Source:
Ordnance, résolution 25 cm, © CMM 2011, tous droits réservés, MRP Québec, 2008, © Gouvernement du Québec
Municipalités régionales de comté et municipalités de la zone d'étude, 2013
Fédération des clubs de motocyclistes du Québec (FCMQ), 2012
Fédération québécoise des clubs de Quads (FQCQ), 2012
Fédération québécoise du canot de kayak (FQCQ), 2013
Agence métropolitaine de transport (AMT), 2012
Plan d'entretien et d'aménagement du territoire (PENT), MAMROT Québec, 2012
Classification des milieux naturels et modification de la assignation dans le Québec forestier, Caravats Allmés Canada, 2009
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 1990/003, 2011
Base de données des cultures assurées (BDCA), Financière agricole du Québec, 2011
Biens culturels protégés, MRCQ Québec, 2011
Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), MRCQ Québec, 2011
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2011
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), 2010
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF), 2011
Base géographique de TransÉnergie (BOTE), Hydro-Québec, juin 2013
Système sur les découpages administratifs (SDA), MRN Québec, avril 2013
Gébase du Québec, version 13.1, Les Systèmes Techno, Inc., Révisé 2013
Données de projet, Hydro-Québec, novembre 2013

Inventaire et cartographie : GENVAR
Fichier : F7017_wd2_gel_127_ensemble0717_131223.mxd
0 125 250 375 m
MTM, NAD83, NAD83
Carte D
Feuille 2 de 2
Décembre 2013
Hydro Québec
TransÉnergie



- Milieu bâti**
- Secteur résidentiel, commercial, public ou communautaire et habitat dispersé
 - Secteur industriel
 - Secteur résidentiel ou commercial projeté
 - Zone de villégiature
- Loisirs et tourisme**
- Parc régional ou parc-nature
 - Terrain de golf
 - Sentier récréatif (randonnée pédestre, vélo, ski de fond, raquette ou polyvalent)
 - Piste cyclable
 - Sentier de motoneige (numéro)
 - Sentier de motonage
 - Parcours canotable
- Patrimoine et archéologie**
- Monument historique classé ou cité
 - Site ou bâtiment d'intérêt patrimonial
 - Site archéologique connu (code Borden)
- Aires d'extraction et d'élimination**
- Carrière ou sablière
 - Lieu d'enfouissement technique
 - Lieu d'élimination des neiges usées
- Agriculture**
- Horticulture, culture spécialisée, grande culture, pâturage ou friche herbacée
- Végétation**
- Érable à potentiel acéricole en territoire agricole protégé
 - Plantation
 - Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
 - Autre espace boisé
- Milieux humides**
- Marais
 - Prairie humide
 - Marécage arborescent ou arbustif
 - Eaux peu profondes
 - Milieu humide indifférencié
- Faune**
- Habitat du rat musqué
 - Frayère connue
 - Frayère potentielle
- Aires protégées**
- Réserve naturelle reconnue
 - Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
- Milieu physique**
- Zone à risque de glissement de terrain
 - Zone inondable
- Paysage**
- Paysage d'intérêt régional reconnu
 - Secteur d'intérêt visuel
 - Point de vue remarquable
 - Parcours d'intérêt visuel
 - Ensemble d'intérêt visuel
- Infrastructures**
- Autoroute
 - Route nationale ou régionale
 - Autre route ou chemin
 - Voie ferrée
 - Gazoduc (tracé approximatif)
 - Poste de transport
 - Ligne de transport
 - Tour de télécommunications
 - Tracé projeté du train de l'Est (AMT) (en construction)
 - Gare projetée (AMT)
- Limites**
- Région administrative
 - Municipalité régionale de comté (MRC) ou territoire équivalent (TE)
 - Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
 - Municipalité
 - Territoire agricole protégé (CPTAQ)
 - Limite de la photo-interprétation détaillée des milieux humides
 - Servitude d'Hydro-Québec¹
- Composantes du projet**
- Corridor retenu
 - Tracé retenu

1. Les limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre. Cette légende regroupe tous les éléments cartographiés sur les feuilles 1 et 2. Il se peut qu'un ou plusieurs éléments de la légende ne soient pas présents sur l'un ou l'autre des feuilles.

